

DECRET N°2009-464 DU 10 SEPTEMBRE 2009

portant abrogation du décret n° 2007-210 du 10 mai 2007 portant nomination des membres du Conseil Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications uniquement en ce concerne Monsieur Idriss L. DAOUDA nommé Ministre de l'Economie et des Finances.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-210 du 10 mai 2007 portant nomination des membres du Conseil Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juillet 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur Idriss L. DAOUDA nommé Ministre de l'Economie et des Finances, les dispositions du décret n° 2007-210 du 10 mai 2007 portant nomination des membres du Conseil Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 septembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



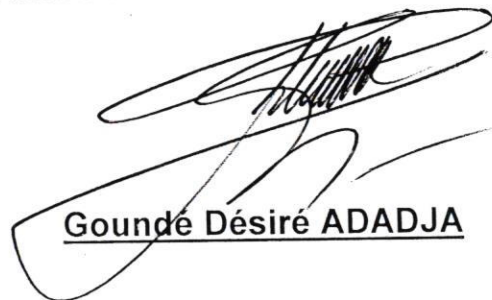
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de la
Communication et des Technologies de
l'Information et de la Communication,



Goundé Désiré ADADJA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECPDEPPCAG 4 MDCCTI/PR 4 MEF 4
AUTRES MINISTRES 27 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01
JO1.